

PROCES VERBAL

Séance du 28 Février 2023

L'an **2023** et le **28 Février** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances MAIRIE DE GIRONVILLE, sous la présidence de Marian WATTS ,Maire.

Présents : Mme WATTS Marian, Maire, Mmes : LÉOTARD Ghislaine, NAUDET Nicole, PLISSON Natalia, MM : COMBE Vincent, COUSIN François, HOUY Gérard, JEANNOTIN Olivier, LEOEUF Jean-Michel,

Absents :

Mme ARCENS Chantal

M. POCHON Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 23/02/2023

Date d'affichage : 23/02/202

A été nommé(e) secrétaire : Mme Ghislaine LEOTARD

Objet(s) des délibérations

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

1/ FINANCES :

- FER 2023 subvention 2^{ème} tranche
- SDESM adhésion de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux
- TARIFS salle des fêtes et cimetière
-

2/ AFFAIRES GENERALES :

- Défense incendie
- Stationnement ruelle des Clos
- RGPD mise en place
- DOCUMENT UNIQUE mise en place
- AMR soutien de la Filière Betteravière

3/ FESTIVITES :

- Organisation de Pâques

4/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Contrat Rural
- FER 2022
- Carte communale
- Amendes de Police
- Enfouissement
- City Park
- Candélabres
- Chenilles processionnaires
- Grêle
- Récupérateurs d'eau de pluie
- Plaintes : dépôt d'ordures

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRÉCÉDENT (13 décembre 2022)

Madame le Maire demande si les conseillers ont des observations à émettre. Le procès-Verbal est adopté à l'unanimité, tel que proposé.

1/ FINANCES :

FER 2023

Madame le Maire informe que le dossier de la 2^{ème} tranche sera à déposer **avant le 30 avril 2023**. Le montant de la subvention sera du même ordre que pour la 1^{ère} tranche. On demande à Monsieur BONGIBAULT de réévaluer son devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer et déposer le dossier de subvention FER 2023 pour de la 2^{ème} tranche auprès du Département.

SDESM :

Vu que la commune est membre du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) et que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion à la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et de la modification du périmètre qui en découle.

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

TARIFS :

- Location de la Salle des fêtes :

TARIF SALLE DE FETES		
	HABITANTS	HORS COMMUNE
1 journée 24 heures	130 €	220 €
2 jours	230 €	400 €
1/2 journée	60 €	80 €

Pour les réunions familiales après les obsèques, la salle est mise à disposition gratuitement

Après en avoir délibéré, **DECIDE** le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire à supprimer le tarif de location d'une journée et demi (36 heures)

- Cimetière

TARIF DES CONCESSIONS			
	SIMPLE	DOUBLE	CAVURNES
PERPETUELLES	500 €	1 000 €	250 €
CINQUANTENAIRES	250 €	500 €	175 €
TRENTENAIRES	150 €	300 €	75 €
TEMPORAIRES	75 €	150 €	40 €
JARDIN DU SOUVENIR - DEPOT DE CENDRE			GRATUIT

Après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire à diminuer les tarifs des caverne de moitié

2/ AFFAIRES GENERALES :**DEFENSE INCENDIE**

Madame le Maire informe qu'au niveau de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, la commune ne respecte pas la législation en vigueur qui prévoit une analyse des risques réels dans la commune. Les quantités d'eau de référence, le nombre de points d'eau et leur distance sont à adapter à l'analyse des risques.

Le contrôle des points d'eau a révélé une insuffisance de débit de celui qui est situé rue du Chemin Creux. De ce fait, en cas d'incendie certaines maisons et certains bâtiments ne sont pas atteignables par les pompiers.

CESDI : Contrat de Prestations Intellectuelles

Monsieur PAULARD propose de faire une analyse des risques courants définis dans le guide départemental de la DECI et d'une qualification des risques bâtimentaires d'incendie de l'ensemble de la commune. Il établit le schéma communal de DECI. Dans ce cadre, il sera peut-être possible de trouver une solution au problème de la défense incendie de la Ferme des Vanneaux.

Les avis des autres Maires :

M. MOULIE (Maire d'Aufferville), M. POZO Nicolas (Maire de Beaumont) et François DEYSSON (Maire de Villecerf), ont été satisfaits des prestations de M. PAULARD.

Le montant prévu dans la première proposition était de 3600€ TTC. Etant donné que nous n'avons pas besoin d'une formation pour le site internet, Monsieur PAULARD a diminué le montant de la prestation à 3240€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire à accepter la prestation de M PAULARD pour 3240€ TTC et à signer la convention CESDI

STATIONNEMENT :

- Vu que la Ruelle des Clos est très étroite, le Maire propose l'interdiction de stationner le jeudi de 12h00 à 16h00, car la collecte des poubelles ne se fait pas si une voiture est garée dans la rue. 1 conseiller intervient pour dénoncer que les containers sont mal rangés. Les dispositions sont vues avec les riverains et le SITOMAP pour mettre les poubelles à l'endroit prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire à attendre le changement d'entreprise chargée de la collecte prévu par le SITOMAP le 1^{er} juin 2023 et à revoir la situation par la suite.

MISE EN PLACE DU RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

Le Conseil Municipal,

Vu que La loi RGPD est une loi régulant l'utilisation et le stockage des données à caractère personnel. Un texte de loi adopté par le Parlement Européen **en vigueur depuis le 28 mai 2018.**

Le RGDP responsabilise les organismes publics et privés qui traitent leurs données. Il encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne.

Toutes les entreprises établies sur le territoire de l'Union Européenne et qui stockent des données personnelles sont donc concernées.

2 devis nous ont été proposés :

- 1 du centre de gestion 77 pour 324€ la première année+348€ d'abonnement = 672€, puis 348€ tous les ans pendant 4 ans
- 1 de DATA VINCI : 55€ par mois soit 660€ par an pendant 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer
- - le devis proposé du Centre de Gestion de Seine et Marne pour 324€ la première année+348€ d'abonnement = 672€, puis 348€ tous les ans pendant 4 ans
- Le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel

MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE :

Vu que Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche d'un 1^{er} salarié.

Ainsi l'employeur transcrit et met à jour dans le document unique les résultats de l'évaluation des risques professionnels à laquelle il doit procéder.

2 devis nous ont été proposés :

- Du centre de gestion 77 pour un montant de **2528€** (proposition d'accompagnement à l'élaboration du document unique
- De l'AMIPEQ à Cancale (Aide à la Mise en Place Individualisée des Processus Environnement Qualité) pour un montant de **1020€ TTC** après cette date (rédaction du document unique+ visite complète des locaux+ annexe COVID)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer le devis proposé par l'AMIPEQ pour 1020€ TTC

FILIERE BETTERAVIERE : projet de délibération

Le Conseil Municipal,

Une menace forte pèse aujourd'hui sur la pérennité de la filière Betterave-Sucre, notamment Seine-et-Marnaise :

- Vu la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 19 janvier 2023 qui indique que « les Etats membres ne peuvent déroger aux interdictions expresses d'utilisation (...) de semences traitées néonicotinoïdes » ;
- Vu l'impact financier pour les sucreries et tout l'écosystème induit, à cause du manque de betteraves à travailler et du déficit de sucre produit en 2020.
- Vu qu'une menace forte pèse Vu le risque technique et économique à prendre par les agriculteurs à semer des betteraves en mars 2023 qui, en l'absence de protection des semences, et sans solution alternative efficace, seront exposés potentiellement à un nouveau risque jaunisse, alors que les économies des exploitations agricoles n'ont pas la capacité d'être malmenées comme en 2020. Les planteurs sont tentés d'implanter d'autres cultures et de diminuer leurs surfaces betteravières, voire d'arrêter de cultiver la betterave.

L'AMR nous informe qu'il serait bon de soutenir la filière betteravière en Seine et Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le Maire à soutenir la filière betteravière locale.

3/ FESTIVITES

Madame le Maire informe que

- Nous prévoyons une chasse aux œufs sur la place de l'Eglise le dimanche 9 avril 2023 à 10h30, suivi d'un pot de l'amitié.
- Pour la cérémonie du 8 mai 1945, prévoir de déposer une gerbe de fleurs au monument aux morts.

4/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe :

– CONTRAT RURAL : aménagement des trottoirs – plan financier

Dossier déposé en septembre 2022 sur le site du département mais en attente de l'avis de M. DELAPLACE. La DGFIP a donné son accord pour le financement.

Dossier déposé sur le site de la région le 27 février 2023.

—

— **FER 2022**

1^{ère} tranche : dossier déposé en 2022. Il a été accepté et passe en commission le 7 avril 2023. Nous sommes dans l'attente du montant de la subvention qui serait de l'ordre de 37 625€. La commune peut commencer les travaux.

— **CARTE COMMUNALE : I**

Le 4 janvier 2023, un courrier en AR a été envoyé pour avis, à la chambre d'agriculture et au CDPNAF, avant de faire l'enquête publique.

—

— **AMENDES DE POLICE :**

Programme 2023 de répartition du produit des amendes de police, en faveur des communes qui réalisent des travaux d'amélioration de la sécurité routière. La commune peut déposer 2 demandes au maximum et que le coût cumulé des travaux pris en compte est plafonné à 20 000€ HT. Dossier à remplir et à renvoyer.

Madame le Maire informe que le dossier des amendes de Police peut concerner la route de Pilvernier.

— **ENFOUISSEMENT :**

Voir avec Monsieur Damien VANGYSEGEM concernant le raccordement des lignes haute tension et la fin du chantier prévue les 1er et 2 mars 2023. Tous les fils sont enterrés sauf un petit bout de la D403.

— **CITY PARK :**

Une subvention de 46 280€ (80%) de l'Agence Nationale du Sport est prévue, à condition de faire les travaux dans le délai d'un an à compter du 23 novembre 2022. Il convient de prévoir un panneau avec le logo de l'Agence Nationale du Sport, condition pour obtenir la subvention.

L'entreprise MERLIN sera disponible prochainement pour préparer la base goudronnée. Ensuite Mefran viendra installer la structure. Le chantier devrait être terminé fin mars.

—

— **CANDELABRES :**

Monsieur Michel de SOBECA attend de notre part le plan du chemin des Fossés avec l'installation du système électrique pour pouvoir nous établir un devis : ajout de 2 candélabres et changer les 2 existants en LED.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

Dans l'urgence, Madame le Maire a demandé un devis à Monsieur LOURDIN Franck pour un échenillage à moins de 20m de haut et retirer environ 500 nids. Le montant du devis est de 4180€ (hors nacelle).

GRELE :

Changement des volets suite à la grêle. Pour information nous avons reçu un devis de 2385€ de sud métallerie. Voir si la commune souhaite changer les volets de la mairie vu que les dégâts sont minimes et que le fonctionnement est bon.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre contact avec l'assurance concernant le devis de Sud Metallerie.

RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE :

Il est prévu d'acheter deux récupérateurs à 170€ pièce+ la sable et le ciment etc..., M. JEANNOTIN Olivier nous en offre un troisième. M. COUSIN François prévoit de les installer avec l'aide de Nathalie et Loïc.

CIMETIERE :

Mme LEOTARD Ghislaine propose de faire arracher les 2 trognes qui sont à l'entrée du cimetière. Il convient de réfléchir aux éventuels dommages qui pourraient être causés par les racines. Ghislaine rappelle également que la peinture de la porte du cimetière et celle de l'Eglise sont prévues.

GIRONVILLOIS

La commune tient à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans le Gironvillois. Nous avons eu des compliments de destinataires hors commune.

RECENSEMENT :

La commune remercie Mmes PLISSON Natalia et DUPUICH Sandrine, pour leur travail constant et fastidieux dans l'organisation du recensement de la population 2023.

Mme le Maire fait part d'une observation reçue, concernant :

- un dépôt d'ordures ménagères s'amasse dans l'espace entre les numéros 16 et 18 de la Ruelle des Clos
- une forte odeur d'urine dans la rue

Pour l'instant on ne sait pas qui en est responsable mais une note sera mise dans les boîtes aux lettres.

Séance levée à 19h40
Secrétaire de séance
Ghislaine LEOTARD



En mairie, le 01/03/2023

Le Maire
Marian WATTS

